

## Mandat du SNFOLC 59

## Intervention au Congrès de l'UD du Nord

## Maubeuge - vendredi 21 septembre 2018

En 1993 sous le gouvernement Balladur et la présidence de François Mitterrand

- le calcul de la retraite basé jusque-là sur les 10 meilleures années se fera sur les 25 meilleures années
- la durée de cotisation augmente d'un trimestre par an pour atteindre 40 annuités au lieu de 37,5 annuités

Les retraites sont désormais revalorisées en fonction de l'indice des prix à la consommation et non plus sur l'évolution moyenne des salaires.

En 1995 Juppé se heurte à une énorme mobilisation de millions de travailleurs du public et du privé avec les confédérations de la CGT-FO et le CGT, la CFDT quant à elle s'étant exclue du combat. Le gouvernement doit abandonner son plan de destruction des régimes spéciaux.

Cependant dès 1996 recourant aux ordonnances de la Vème République, Juppé impose les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS) qui permettent en octobre de chaque année le vote de l'assemblée nationale <<sur un budget de la sécu>> présenté par le gouvernement.

En 2003 le projet de Jean-Pierre Raffarin déclenche une mobilisation formidable, dans l'unité des travailleurs actifs et retraités et de leurs organisations syndicales. Le gouvernement signe un accord avec la CFDT et la CFE-CGC. La durée de cotisation des fonctionnaires est alignée sur celle des salariés du privé et passe de 37,5 annuités à 40 avec indexation des pensions sur l'inflation. Pour tous (public et privé) il impose l'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 annuités.

En 2010 Eric Woerth, ministre du travail de Nicolas Sarkozy annonce

- le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans
- le relèvement de 65 à 67 ans (à partir de 2016) pour obtenir une retraite à taux plein sans décote : ceux qui n'ont cotisé que 37,5 annuités subiront une décote de 10 % s'ils veulent partir à 65 ans
- -l'augmentation de 7,85 % à 10,55 % du taux de cotisation de la retraite des fonctionnaires et l'allongement de la durée de cotisation de 41 à 41,5 annuités à l'horizon 2020

**En 2013** après une conférence sociale en juillet et 2 journées de concertation en août , Jean-Marc Ayrault annonce le passage de la durée de cotisation de 41,5 à 43 en 2035 pour les générations nées à partir de 1973 qui devront travailler jusqu'à 67 ans minimum pour pouvoir liquider leur retraite

ET MAINTENANT les lignes du projet Macron-Philippe sont connues.

La retraite à points que cherchent à imposer le président et son gouvernement signifie un bouleversement complet. Au **droit collectif serait substitué un droit individuel.** Les périodes d'arrêt de maladie, de congé de maternité, de chômage ne seraient plus prises en compte. En clair chaque salarié du privé comme du public verrait son nombre de points varier et serait contraint pour prétendre à une retraite complète de travailler au-delà de 62 ans jusqu'à 65,67 voire 70 ans, c'est la retraite des morts selon l'expression de Pascal Pavageau.

D'autre part, la valeur du point fluctuerait selon les circonstances économiques et politiques.

L'actuel régime général et les régimes particuliers intégrant de nombreux acquis disparaîtraient sous prétexte « d'équité », en réalité, pour économiser 5 milliards d'euros sur le dos de travailleurs comme le déclarent explicitement les documents de cadrage issus de la commission européenne.

L'argent collecté par les caisses de sécurité sociale et constitué par le salaire différé des travailleurs serait viré dans les caisses de l'Etat comme c'est déjà les cas avec la CSG et ce dernier l'utiliserait à sa guise pour d'autres dépenses.

Depuis avril 2018 Jean-Paul Delevoye a ouvert une concertation avec les organisations syndicales.

Pour les travailleurs du privé et du public ce projet signifie la destruction des fondements de la sécurité sociale de 1945. **Ce projet doit être bloqué, rejeté.** 

La mobilisation des travailleurs avec leurs organisations syndicales est à l'ordre du jour.

Soumettre cette question à tous les niveaux de l'organisation syndicale (syndicats, UL, UD) et des assemblées générales des personnels relève d'une priorité absolue. La question d'une riposte générale de tous au niveau du pays doit être posée et débattue

Le slogan de 1995

La sécu elle est à nous Nous l'avons gagnée en nous battant Nous nous battrons pour la garder est d'une brûlante actualité